



# CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le collège Colette,  
l'académie de Lyon et la Métropole de Lyon

2019 – 2023

CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE  
2019 – 2023

# SOMMAIRE

Préambule .....	4
1 Diagnostic .....	5
Contexte	
Points d'appui et d'amélioration	
Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques.....	9
3 Leviers stratégiques .....	9
4 Accompagnement (autorité académique et métropole de Lyon).....	11
5 Durée du contrat .....	12
Annexe : les indicateurs	

## PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Dans la métropole de Lyon, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et le Département s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

**Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique** des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la métropole de Lyon pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

## 1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

### 1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

	<b>Effectifs à la RS 2018</b>				
	<b>6ème</b>	<b>5ème</b>	<b>4ème</b>	<b>3ème</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Garçons</b>	94	82	86	95	357
<b>Filles</b>	70	82	75	87	314
<b>TOTAL</b>	164	164	182	182	<b>671</b>
<b>Dont ULIS</b>	2	1	6	6	14
<b>Dont UPE2A</b>	4	6	3	3	19

Année	<b>Evolution des effectifs</b>				
	RS 2014	RS 2015	RS 2016	RS 2017	RS 2018
Effectifs	662	680	714	683	671

<b>Personnels de l'établissement à la RS 2018</b>					
Enseignants	Direction	CPE	AED	AESH	Contrats aidés
52	2	2	11 (7TP AED + 0.5 AP)	8	1
Administratifs	Métropole	Infirmière	AS	Labo	Service civique
2	8	1	1 (1/2 tps)	1	2

<b>Taux d'élèves boursiers</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>	<b>2018/2019</b>
<b>Etablissement</b> (Cumul taux 1,2 et 3)	48.5	45.9	46.9	51.6	46.9	NR
<b>Académie</b> (Cumul taux 1,2 et 3)	21.6	22.2	23.2	23.8	23.5	NR
<b>INDICE DE POSITION SOCIALE</b>	NR	NR	NR	83.9	86.2	85.9

<b>LANGUES</b>	<b>OPTIONS</b>	<b>DISPOSITIFS</b>	<b>ATELIERS</b>
Anglais Allemand (bilangue) Italien (bilangue) Espagnol Latin	CHAM (tous niveaux) Lutte (tous niveaux) Classe à PAC Cirque 6ème	ULIS (14 élèves) UPE2A (20 élèves) Starting Block (7 élèves) (prévention du décrochage) Atelier Relais (5élèves) OERPE (15 familles)	Théâtre (tous niveaux) EDD (environnement) (tous niveaux) Robotique (tous niveaux) Math/Sciences 6ème Athlétisme (tous niveaux)

<b>VIE SCOLAIRE</b>	<b>2014 2015</b>	<b>2015 2016</b>	<b>2016 2017</b>	<b>2017 2018</b>
Conseils de discipline	14	11	7	17
Commissions éducatives	23	21	26	16
Sanctions prononcées	354	289	351	233
Exclusion de cours	718	589	718	900
Retards	2489	5892*	5848	6351

**RAPPEL :**

- **Contrat d'objectifs de Réseau 2015 2019**
  - o Axe1 : Garantir un environnement et un climat scolaire favorables aux apprentissages
  - o Axe 2 : Garantir l'acquisition des apprentissages fondamentaux
- **Projet d'établissement 2016 2020**
  - o Axe 1 : Favoriser un climat scolaire serein permettant la réussite et le bien-être de tous
  - o Axe 2 : Favoriser l'acquisition d'un niveau de maîtrise du socle commun de compétences, de connaissances et de culture satisfaisant pour tous les élèves
  - o Axe 3 : Favoriser la construction de la personne et du citoyen au travers de la mise en place des parcours.

Un diagnostic avait été établi pour la rédaction du contrat de réseau en 2015, puis du projet d'établissement en 2016.

Ces 2 documents étaient adossés au projet d'académie (notamment ses 3 premiers axes).

L'élaboration du diagnostic du contrat d'objectifs tripartite permet donc de questionner les axes de ces 2 documents, d'établir un bilan de mi-parcours et de ré orienter les objectifs de l'établissement en fonction de ce bilan.

## 2/ Points d'appui et d'amélioration

### POINTS D'APPUI DE L'ETABLISSEMENT :

1. **Taux d'accès de 3ème en 2GT :**  
63,3% (supérieur au taux attendu académique 60%)
2. Collège inscrit dans un **Réseau d'Education Prioritaire Dynamique qui semble de plus** en plus attractif sur le secteur (contrat de réseau en 2015 2016)
  - Moyens humains et financiers supplémentaires
  - Dynamique importante dans diverses actions
3. Nombreux **dispositifs de prise en charge des élèves en difficulté** (Elèves Intellectuellement Précoces (EIP), Dys, allophones, décrocheurs)
4. **Partenariats forts et productifs** (Métropole, Municipalité, équipements culturels et sociaux, police, justice...).
5. Un **CESC dynamique et ambitieux**
6. **Des enseignants stables, expérimentés et dynamiques** qui peuvent s'inscrire plus aisément dans des actions pédagogiques novatrices. Un dynamisme pédagogique lié à de nombreux projets disciplinaires et inter disciplinaires.

### POINTS D'AMELIORATION :

#### Taux de réussite au DNB:

- 2014 85%
- 2015 74%
- 2016 79%
- 2017 74%
- 2018 76%

Les résultats au DNB ne sont pas à la hauteur des attendus pour le collège.

Ces résultats peuvent s'expliquer par une note moyenne en mathématiques inférieure de 10 points à la moyenne départementale et à une moyenne à l'oral du DNB inférieure de 10 points à la moyenne REP et de 13 points avec la moyenne départementale.

Les autres résultats par discipline sont comparables, voire supérieures aux moyennes REP et se rapprochent des moyennes départementales.

**Les résultats aux évaluations de 6<sup>ème</sup> en 2018** nous donnent un indicateur intéressant qu'il faudra mettre en perspective avec les résultats au DNB :

Les résultats en français sont comparables aux établissements REP, 24% des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège ont une maîtrise insuffisante ou fragile des compétences évaluées (REP: 23%, académie: 12%).

Les résultats en mathématiques se situent entre la moyenne REP et la moyenne académique (maîtrise insuffisante ou fragile : collège 33%, REP 42%, académie 24%).

Les résultats sont très différents d'une école de secteur à l'autre.

#### Climat scolaire

Le public (trop homogène dans ses difficultés)

- PCS moyenne : 23.1%
- PCS défavorisées : 59.6%

- Total : 82,7% (académie 59,2%)
- Indice de position sociale : 85,9
- 12,7% des élèves en retard en 6ème

Le nombre important de conseils de discipline en 2017/2018 (17) est révélateur de la fragilité du climat scolaire de l'établissement.

Il est à mettre en perspective avec le nombre important d'exclusion de cours (900 en 2017/2018).

L'instabilité de l'équipe vie scolaire ces 2 dernières années peut-être un facteur expliquant ces données.

### **3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès**

Il faudra donc s'interroger sur :

*Les moyens mis en œuvre au collège en mathématiques pour la réussite des élèves.*

*L'accompagnement et la préparation des élèves à la maîtrise de la langue oral.*

*Le travail à mettre en œuvre sur le REP pour améliorer le niveau des élèves en français et en mathématiques à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.*

*Les dispositifs à mettre en place ou à renforcer pour garantir un climat scolaire serein.*

## 2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

***L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.***

*Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.*

*En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.*

### **Objectif 1 :**

Favoriser une maîtrise de la langue orale par tous les élèves et améliorer leurs performances en mathématiques.

### **Objectif 2 :**

Garantir un climat scolaire propice à la réussite de tous les élèves.

## 3 LEVIERS STRATÉGIQUES

*Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Métropole de Lyon. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.*

*Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.*

### **Objectif 1 : Favoriser une maîtrise de la langue orale par tous les élèves et améliorer leurs performances en mathématiques.**

1. Continuer à développer l'enseignement et l'évaluation par compétences :
  - S'appuyer sur le LSU et les évaluations de 6<sup>ème</sup> pour mieux accompagner les élèves.
  - Modifier les pratiques enseignantes pour les accompagnements personnalisés, notamment en 6<sup>ème</sup>.
  - Passer à l'évaluation par compétences pour le cycle 4.
2. Renforcer le travail autour des parcours en valorisant et élargissant le rayonnement des projets « collège » et « inter-degré » :
  - Pérennisation du projet inter-degré « tous au théâtre ».
  - Développement du projet inter-degré « robotique ».
  - Elargissement du projet EDD.

3. Développer les pratiques innovantes en mathématiques :
  - Développer le travail en équipe et le co-enseignement.
  - Développer l'usage du numérique dans les pratiques enseignantes (notamment en mathématiques).
4. Améliorer l'accompagnement des élèves sur le travail personnel :
  - Elargissement du dispositif « devoirs faits » par une plus grande implication des enseignants.
  - Création de groupes de besoins dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».

## **Objectif 2 : Garantir un climat scolaire propice à la réussite de tous les élèves.**

1. Faire émerger un sentiment d'appartenance fort chez les élèves :
  - Continuer à développer le CVC et l'implication des élèves dans la vie du collège.
  - Mieux associer les élèves aux décisions stratégiques de l'établissement, notamment en ce qui concerne leurs besoins (accompagnement dans le travail personnel, projets...).
2. Améliorer la portée éducative des punitions et sanctions :
  - Ecriture d'une charte du métier d'élèves.
  - Développer les mesures alternatives au conseil de discipline (commission éducative).
  - Développer les mesures de responsabilisation en y associant les élèves.
  - Développer la confiance et le partenariat avec les parents (café des parents...)
3. Améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves :
  - Restructuration de l'espace Vie Scolaire.
  - Réorganisation des horaires du collège (élargissement de la pause méridienne).
  - Former et accompagner les enseignants et le personnel Vie Scolaire dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).

## 4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et Métropole)

*Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.*

### **Autorité Académique :**

- Accompagnement des corps d'inspection sur le thème de l'évaluation par compétences
- Accompagnement des usages du numériques éducatif par une formation d'initiative locale (DANE et DFIE)
- Formation à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

### **Métropole :**

- Afin de soutenir le climat scolaire de l'établissement, participer au travail engagé pour une meilleure inclusion des élèves porteurs de handicap
- Accompagner l'établissement dans les projets pédagogiques et éducatifs qu'il aura priorités

## 5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2023. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration :

Vote du Conseil d'Administration :

A \_\_\_\_\_, le

Le chef d'établissement,

Vu, le  
L'inspecteur d'académie -  
Directeur académique des services de l'éducation nationale de .....

A \_\_\_\_\_, le  
La Rectrice de la région académique  
du Rhône  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

A \_\_\_\_\_, le  
Le Président de la métropole de Lyon

## ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

### **Objectif 1 :**

<b>INTITULE DES INDICATEURS</b>	<b>Valeur initiale (2017/2018)</b>	<b>Valeur attendue</b>
Taux de réussite au DNB	76%	80%
Note moyenne des élèves à l'épreuve orale du DNB	63/100	75/100
Note moyenne des élèves à l'épreuve écrite de mathématiques du DNB	36/100	50/100
Devenir des élèves en fin de 2 <sup>nde</sup> GT <i>Total redoublements et autres situations</i>	8.5%	4%
Devenir des élèves en fin de 2 <sup>nde</sup> Pro <i>Total redoublements et autres situations</i>	10.6%	6%

### **Objectif 2 :**

<b>INTITULE DES INDICATEURS</b>	<b>Valeur initiale (2017/2018)</b>	<b>Valeur attendue</b>
Nombre de conseils de discipline	17	10
Nombre de commissions éducatives	16	25
Nombre d'exclusions de cours	900	450
Nombre de retards	6351	3500
Nombre de sanctions CE prononcées	233	200

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.